

contester cette décision. C'est le comble de la sincérité! Mais examinons la situation de plus près. Ce qu'on ne dit pas, c'est que lorsque le ministère envoie un avis de cotisation, la somme réclamée doit être versée immédiatement ou le paiement doit en être garanti. Le parti libéral persiste à présumer la culpabilité du contribuable jusqu'à preuve du contraire. Le ministre des Finances ne semble pas se rendre compte de la véritable cause du problème. Auparavant, les répartiteurs essayaient de s'entendre de façon honorable avec le contribuable. Les avis de cotisation n'étaient envoyés que si l'on en arrivait à une impasse, ou si une question légitime devait être tranchée. A l'heure actuelle, cependant, poussés par la nécessité de respecter des quotas iniques et irréalistes, les répartiteurs se voient dans l'obligation de trancher en faveur de leur ministère sans s'efforcer, ou à peine, de régler les mécontentements légitimes. Voilà pourquoi le système a flanché.

En guise de conclusion, je voudrais parler un peu de la question de la confiance. A mon avis, le ministre des Finances et le parti libéral ont complètement perdu la confiance des Canadiens. La confiance, c'est comme la réputation. Il faut des années pour bâtir une réputation, mais on peut la démolir en l'espace de quelques minutes. Il en va de même pour la confiance. Or le parti libéral a consacré les quatre dernières années à saper la confiance que lui vouait le peuple canadien.

Cela ne veut pas dire que les libéraux ne l'emporteront pas lors du vote final sur le budget, comme ce fut le cas pour le sous-amendement et l'amendement. Les libéraux de l'arrière-ban, ces «purs inconnus», comme le premier ministre (M. Trudeau) se plaît à les appeler, craignant de perdre leur poste, se lèveront l'un après l'autre et, en bons et loyaux députés, ils voteront en faveur du gouvernement. Ce dernier aura la majorité des voix, mais n'oublions pas qu'il ne gouverne que grâce à cela. Ce n'est certainement pas parce qu'il inspire confiance. Car le parti libéral a complètement perdu la confiance des Canadiens.

Le changement de chef à la tête de ce parti n'aura aucun effet. Fort curieusement, le principal aspirant à la direction des libéraux est un avocat de Bay Street, qui a remis sa démission il y a neuf ans. Il est désolant pour un parti politique que le meilleur candidat à sa direction soit une personne qui l'a abandonné il y a quelques années. Cela n'étonne guère tous les députés qui observent depuis quatre ans cette équipe hétéroclite; bon nombre de ses membres devraient être partis depuis longtemps.

En guise de conclusion, je tiens à dire que demain, le moment venu, nous voterons contre le budget.

Le président suppléant (M. Herbert): Une période de dix minutes est prévue pour les questions et les commentaires. Je vois que personne ne veut poser de question.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Herbert): En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des

Le budget—M. Maltais

questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Victoria (M. McKinnon)—Les affaires des anciens combattants—Le rejet des demandes d'allocation pour incapacité exceptionnelle. b) Les délais d'examen des demandes de pension; le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn)—La Société canadienne des postes—Les systèmes de vérification des délais de livraison; le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie)—La défense nationale—L'enquête sur la mort de miliciens—On demande le texte du rapport. b) Le permis de conduire.

● (1610)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Français]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lalonde: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

M. André Maltais (Manicouagan): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part à ce débat concernant le Budget du gouvernement canadien. J'ai une nouvelle fois été surpris d'apprendre que le Parti progressiste conservateur, encore une fois, votera contre le Budget du gouvernement canadien. Je suis surpris, étant donné qu'on a tenu un débat il y a 15 jours au sujet de ces fameux projets spéciaux de relance au sujet desquels le Parti progressiste conservateur était dérouté à la pensée que beaucoup de députés du côté ministériel s'étaient prévalus de budgets spéciaux afin de pouvoir créer des emplois dans leurs propres régions.

Dès que le ministre des Finances (M. Lalonde) a lu le Budget, cela fait quelques semaines, immédiatement après le critique financier s'est dépêché de le condamner. A peine le ministre des Finances a-t-il lu l'ensemble des mesures budgétaires! Et ce qui me surprend dans cela, c'est que chaque fois que le Budget est lu par un ministre, immédiatement la tradition veut que ce même Budget soit condamné sans que l'on ait pris la peine d'examiner le contenu exact des mesures budgétaires qu'il contient. Ce qui m'amène à dire que du côté ministériel, ce que nous faisons dès que le Budget est présenté, c'est de demander au ministre, bien sûr, et aussi aux fonctionnaires responsables du ministère des Finances, de venir nous expliquer la mécanique budgétaire pour nous assurer que nous allons en tirer le maximum en vue de donner aux citoyens des avantages que procure un Budget tel que présenté. Il est facile, monsieur le Président, de toujours, de façon traditionnelle, être contre quelque chose, de se prononcer continuellement par la négative, alors que si on prenait le temps d'examiner ces mesures budgétaires-là, on y trouverait des choses qui sont positives.